

OCCITAN LENGUA OFICIAU !

Los pòples shens Estat d'Euròpa que trucan mei anar mei hòrt a la pòrta de la democracia e de la libertat. Lo pòple occitan qu'ei d'aqueths !

Anaram Au Patac, mouvement révolutionnaire de la gauche occitane, lance une campagne «Occitan Lengua Oficiau ». Le document que vous avez entre les mains présente les analyses et contributions au débat sur la langue occitane qu'AAP apporte (d'autres éléments sur le site www.anaram.org), tant aux personnes découvrant la situation de l'occitan qu'au mouvement occitaniste.

Votre avis sur ce document nous intéresse, n'hésitez pas à nous faire partager votre opinion.

Les objectifs de la campagne sont :

- Occitan Lengua Oficiau
- Participer au mouvement actuel de réappropriation de la langue et inciter à l'apprendre, la pratiquer, la transmettre
- Inciter le mouvement culturel et politique occitan à remettre la revendication «Occitan lenga Oficiau » en avant.
- Rendre cette revendication incontournable pour les mouvements politiques français et européens.
- Participer à la mobilisation pour la manifestation pour la langue occitane du 17 mars 2007 à Besièrs.

Il nous faut passer une étape, revendiquer notre droit de vivre en occitan partout, tout le temps. Cette nouvelle campagne d'AAP prendra pour cela diverses formes : manifestations, affiches, actions, débats publics... afin de rassembler le plus de monde possible derrière la revendication d'Occitan Lengua Oficiau.

Occitània ? Qu'es aquò ?

Vous ne le savez peut-être pas mais l'Occitanie est la nation sans Etat la plus importante d'Europe de l'Ouest. La langue occitane vient d'une évolution du latin parlé. Elle appartient à la famille des langues romanes comme le castillan, le catalan, le français, l'italien, le portugais, le roumain... Écrite dès le IX^{ème} siècle, elle a été un élément moteur de la vie culturelle, littéraire et politique européenne. Elle est aujourd'hui parlée du Médoc aux 13 Valadas Occitanas (Etat italien) et du Val d'Aran (Etat espagnol) à l'Auvergne par près de 3 millions de personnes, sur les 14 millions vivant en Occitanie. Elle est comprise par 6 millions d'occitan-nes. Ces chiffres font de l'occitan la deuxième langue « minorisée » d'Europe après le catalan qui compte 6 millions de locuteurs.

Dans les Valadas occitanas (Etat italien), l'occitan est reconnu par la loi 482-99 «*Normes en matière de tutelle des minorités linguistiques historiques* » votée en 1999. 12 minorités linguistiques sont concernées par cette loi.

Les 8 000 habitant-es du Val d'Aran (Etat espagnol) connaissent au quotidien ce qui reste aujourd'hui pour la majorité des occitan-nes une revendication, une lutte à mener : l'occitan langue officielle, et ce depuis 1990. Cette loi a été votée par le parlement de la Generalitat de Catalunya dont fait administrativement partie le Val d'Aran.

Dans l'Etat français, qui concerne l'immense majorité des occitan-nes, notre langue est sans reconnaissance, pire, elle est niée, piétinée. Elle reste la cible de l'impérialisme car c'est elle qui appuie notre identité. Elle témoigne objectivement de la contradiction fondamentale avec l'image de la «France - Etat nation » portée par l'idéologie de la bourgeoisie impérialiste française. Elle témoigne de la présence de l'Occitanie comme implication territoriale et des droits des occitan-nes. Elle choque, met à mal le concept de «République Une et Indivisible », concrétisé pour le volet linguistique par l'article 2 de la constitution française qui proclame «*la langue de la République est le français* ». Il ne peut pas y avoir d'autres langues, il ne peut pas y avoir d'autres peuples, même si pour cela il faut piétiner des réalités historiques, sociales, humaines.

La situation de la langue et la situation politique des occitans sont intimement liées: interdit de toute existence officielle et cantonnée à un emploi familial et privé, l'occitan périclète. La langue se transmet trop peu au sein des familles occitanes, et son enseignement est trop faible et volontairement mal assuré par l'Etat français pour s'y substituer. Pour exemple, les options d'occitan en collèges et lycées se font de plus en plus rares et ne permettent pas de toute façon une réelle connaissance de la langue. En université, le bilan n'est pas plus positif : seuls quelques facultés (à préciser) proposent un cursus complet en occitan, certaines licences comme celle Pau sont supprimées. Le nombre de postes au CAPES a chuté en quelques années, passant de 22 en 2001 à 4 en 2006 (sur l'ensemble du territoire occitan). Pour AAP cette politique est un choix stratégique

à moyen terme de l'Etat français de se mettre en situation de ne pouvoir répondre à la demande populaire grandissante d'apprentissage de l'occitan en arguant qu'il n'y a pas assez d'enseignant-es formé-es. Le nombre de locuteurs se réduit peu à peu et avec lui toute la civilisation occitane est soumise à une uniformisation rampante.

Notre langue recule peu à peu... et pourtant elle vit, elle résiste, elle crée !

Une nouvelle dynamique s'est engagée aux 4 coins d'Occitània. Les Calandretas (définition en annexe) continuent à se développer, les cours pour adultes se professionnalisent et se structurent, accueillant un nombre croissant d'élèves. De plus en plus d'habitant-es d'Occitània découvrent la langue et la culture, se l'approprient, qu'ils soient nés ici ou venus d'ailleurs. C'est pour AAP un point essentiel : il n'y a pas de droit du sang ou ethnique, mais un droit du sol. Savoir ce que nous sommes et redécouvrir notre culture non pas parce qu'elle soit supérieure à une autre, mais parce qu'au nom du respect des peuples et de la richesse de l'humanité, elle doit pouvoir continuer à vivre et à s'ancrer dans le monde d'aujourd'hui.

La scène musicale occitane c'est elle aussi enrichit en quelques années de nombreux groupes et artistes de divers registres.

La manifestation historique de Carcassona rassemblant 12 000 personnes en 2005 est un témoin de cette reprise de dynamisme.

Au niveau institutionnel, le débat sur le statut de la Catalogne Sud a reconnu le fait national occitan au travers du Val d'Aran. Dans l'Etat français quelques élu-es et collectivités se montrent plus réceptives que par le passé engageant parfois des démarches intéressantes comme celle d'Iniciativa dans les Pyrénées-Atlantiques (suite au travail des associations culturelles regroupées au sein de la Crida). Ces trop rares avancées institutionnelles restent bien timides. La plus grande partie du travail pour notre langue est portée par la dynamique associative.

Cette dynamique est pour AAP une réponse des occitan-nes à la situation d'agression que nous connaissons. C'est l'immense effort réalisé par le monde associatif pour pallier au refus et à l'hostilité des Etats. Cette résistance est le reflet de l'attachement populaire à la langue et à l'identité. Nous n'avons jamais arrêté de la parler, de l'écrire, de la diffuser, de la vivre et de la chanter. Et malgré que les états la décrètent morte, elle vit toujours. L'occitan ne veut pas mourir !

Cette réponse populaire nécessaire est un pas, mais nous ne pouvons en rester là. La seule action militante culturelle ne pourra inverser le recul actuel de notre langue, l'environnement juridique et institutionnel nous étant très largement hostile.

Il nous faut maintenant donner un nouvel essor à la défense et à la promotion de la langue. Ce nouvel essor ne sera véritablement effectif que s'il passe par l'effort des occitans eux-mêmes et par une revendication forte et claire : l'Occitan comme langue officielle pour l'ensemble de l'Occitània. Revendiquons notre droit légitime à vivre en occitan, partout, tout le temps !

Lengua Oficiau : Pourquoi ? Comment ?

Anaram Au Patac est partisan de l'occitan langue officielle pour toute l'Occitània.

Cela signifie que nous ne pouvons nous contenter d'une reconnaissance « officielle » par les pouvoirs impérialistes sans définir la place et l'existence de notre langue dans la société occitane.

Nous voulons le statut de langue officielle, ce qui signifie le droit à une présence complète dans la vie administrative, économique, sociale, culturelle, et évidemment dans le système d'éducation de la maternelle à l'université comme dans la formation professionnelle ou les médias.

Doit être effectif pour tout-e citoyen-ne d'Occitània le droit d'employer la langue occitane dans toutes relations avec les pouvoirs publics, le droit de l'employer à tout moment de la vie et dans tous les domaines. C'est l'obligation faite aux pouvoirs publics de l'employer à tout moment. Il faut réaliser les conditions pour qu'aucun domaine ne puisse exclure l'occitan. Ce qui implique, de fait et en premier lieu, l'abrogation de l'article 2 de la Constitution française.

Il est nécessaire et urgent que nous, occitan-nes, maîtrisions véritablement l'avenir de notre langue. Jusqu'à maintenant il nous a toujours échappé car nous échappe également notre pouvoir politique depuis la conquête et l'annexion. Une situation accentuée et aggravée par le triomphe du capitalisme et de son emprise sur le politique.

Langue occitane, langue officielle c'est une reconnaissance politique et donc juridique, c'est un statut qui permet :

- de retrouver la dignité et qui fait de notre langue tout simplement une langue comme une autre, ni plus ni moins, alors qu'aujourd'hui elle est mise de côté, rejetée au rang de langue de troisième ou quatrième catégorie.

- de reconnaître à notre peuple le droit universel de tout peuple d'user de sa langue, de l'enseigner, de la diffuser.

- de participer au développement de la conscience nationale et sociale du peuple occitan en donnant une réalité de langue de culture et d'administration avec laquelle tout peut se dire, y compris des choses officielles, essentielles de la vie quotidienne.

- de permettre grâce à ce statut de dépasser les blocages administratifs et politiques qui font barrage à la nouvelle socialisation de notre langue.

Le statut de langue officielle sera un moment dans le combat pour nos droits linguistiques. Ce ne sera pas une fin mais un nouvel élan pour notre combat pour l'occitan comme langue première d'occitanie..

Comment :

Transmettre la langue

Pour autant, officialiser la langue sans l'appliquer concrètement serait une démarche totalement inutile.

Les locuteurs naturels doivent transmettre la langue, la parler, passer le relais aux nouvelles générations. Si nous voulons faire vivre notre langue, nous avons tous à prendre l'engagement quotidien de l'apprendre, de la parler, de la transmettre. Et si la gêne, la honte parfois, ne nous l'a pas faite transmettre aux enfants, faisons le pour nos petits-enfants. Ce sont eux qui porteront la langue demain.

Cette action individuelle ne pourra prendre d'ampleur qu'avec un statut pour la langue, mais le statut d'officialité ne prendra son sens que si nous faisons vivre au quotidien la langue, chacun de nous. De l'individuel au collectif, du collectif à l'individuel.

L'enseignement

L'enseignement de l'occitan, contrairement à la langue, a une histoire très récente. En 1951, la loi Deixonne ouvre la voie à un possible enseignement des « langues et dialectes locaux ». Dans les faits, il faut attendre la création des écoles Calandreta en 1979 pour que soit proposé une véritable scolarité en occitan aux enfants.

Depuis, le mouvement s'est étendu : à la rentrée 2006, ce sont 2 265 calandrons au sein de 42 Calandretas (maternelle et primaire) et de deux collèges qui bénéficient d'un enseignement immersif gratuit en occitan. A titre de comparaison, ce nombre s'élève à 2 247 dans les Ikastolas au Pays-Basque Nord (soit un demi département français, l'Occitanie comptant 32 départements). L'enseignement en Calandreta est cependant encourageant puisque chaque année les effectifs augmentent, mais le manque crucial de moyens financiers empêche une hausse significative. Pourtant la demande est là, des inscriptions sont même parfois refusées par manque de place.

Dans l'enseignement public français peu d'enfants sont sensibilisés ou apprennent plus ou moins l'occitan. Mais il s'agit bien souvent d'une approche partielle de la langue. Pour exemple, en Aquitaine, c'est seulement près de 9 000 enfants qui sont concernés. Combien de locuteurs véritables en sortiront ?

Cet enseignement, AAP le conçoit dans le but d'une reconquête de tous les espaces sociaux. L'enseignement dans le public et le privé doit s'engager dans une politique de généralisation progressive du bilinguisme, soit par la méthode pédagogique de l'immersion, soit par l'enseignement à parité horaire. L'apprentissage de la langue doit faire peu à peu partie de la matière de base de tout écolier, à partir de la maternelle. La situation de l'occitan ne nous permet pas d'attendre. Le temps presse et il devient nécessaire de construire une dynamique efficace qui puisse confirmer ce nouvel élan et aboutir à une nouvelle génération de locuteurs de la langue.

Cet enseignement, initié par *Calandreta*, nous le voyons aussi comme porteur d'un projet de société, en faisant le choix d'une autre pédagogie ouverte sur l'enfant et sur l'extérieur. Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain, apprendre très tôt à s'exprimer et à vivre dans plusieurs langues fournit un bagage non négligeable de savoir et d'ouverture d'esprit. Le Val d'Aran nous montre la voie : les enfants y apprennent l'occitan, le catalan et le castillan comme premières langues, le français et l'anglais comme langues étrangères.

L'école est aussi un lieu d'apprentissage de rapports sociaux. Le travail pédagogique des Calandretas, même s'il n'est évidemment pas parfait, va pour AAP dans le bon sens. C'est à dire la responsabilisation des uns vis à vis des autres, des espaces de règlement des conflits par la discussion, reconnaître que l'enfant mais aussi l'adulte peut se tromper, apprendre, évoluer.

Pour autant, l'enseignement n'est pas qu'une affaire d'enfants. N'ayant pas eu l'occasion de l'apprendre, beaucoup d'adultes sont aujourd'hui en demande de redécouverte de la langue. Leur nombre augmente chaque année, et avec lui celui des formateurs. Les centres de formations se sont adaptés et donnent des

cours pour tout âge et tout niveau. Pour exemple, en Béarn le Centre de Formacion Professionau en lenga e cultura Occitanas (CFPòc) a connu une augmentation de ses effectifs de 118 % en un an !

Cet enseignement, pour qu'il aboutisse réellement à faire de l'occitan une langue d'échange permanent, doit être accompagné de la présence de la langue dans l'ensemble de la société.

La vie publique

La reconnaissance de la langue passe par sa présence dans la vie publique. Elle doit être visible par tous et être considéré comme un moyen de communication à part entière. C'est toute la signalisation routière qui doit être systématiquement bilingue, ainsi que les grands espaces publics comme les gares, les réseaux de transport en commun.

Les institutions se doivent de montrer l'exemple en utilisant l'occitan dans leurs écrits, aussi bien entre elles que quand elles communiquent avec la population. Pour y arriver elles doivent proposer l'apprentissage de l'occitan à leurs employé-es dans le cadre de la formation professionnelle.

Cette politique linguistique doit se poursuivre :

- Par la promotion de créations culturelles occitanes, qu'elles soient théâtrales, musicales ou littéraires.
- Par la traduction en occitan de livres et de films.

Le secteur économique doit être intégré lui aussi par le biais de conventions spécifiques d'incitation (utilisation de la langue dans l'affichage, l'accueil, les publications, la formation des salarié-es... mesures qui sont concrétisées par l'attribution d'un label) du type *Bai Euskarari* au Pays Basque, *Ya d'ar Brezhoneg* en Bretagne ou *Òc per l'occitan* en Occitània (contacts en Annexes).

Dans les médias la place de l'occitan est assurée, là encore, principalement par le secteur associatif et militant occitaniste. Un effort associatif couplé à un processus de professionnalisation des journalistes en cours qui permet une évolution qualitative intéressante. Mais malgré cela, il reste bien difficile de retrouver l'occitan dans les médias... Si quelques radios, journaux et revues en occitan existent, ces outils sont encore trop peu importants pour toucher un public large et non initié.

Une si faible représentation médiatique d'une langue présente sur près d'un tiers du territoire de l'Etat français est une des conséquences du choix politique d'étouffement que connaissent les langues de l'Hexagone. Une fois de plus pas de hasard.

La revendication d'Occitan Lengua Oficiau englobe nécessairement une présence forte de l'occitan dans la presse écrite, à la radio, à la télévision, sur internet, pour les jeunes et les adultes.

Pour AAP, la seule action pour cette place légitime de l'occitan dans les médias ne suffit pas. Le fond même de ces médias est à remettre en question vu la place sociale qu'ils occupent aujourd'hui.

Une très grande partie de la presse est centralisée à Paris, loin des réalités locales. Les « grands titres » ou les radios régionales ne constituent pas une réponse. Ces médias locaux, comme les « parisiens » sont concentrés entre les mains de grands groupes financiers. Inutile de compter sur eux pour promouvoir volontairement l'occitan et encore moins pour agir en contre-pouvoir.

Face à cette double centralisation politique et capitaliste, il est nécessaire de renforcer et de bâtir des médias en occitan informant et enquêtant réellement sur les rouages politiques, sociaux et économiques auxquels nous sommes confrontés quotidiennement, mais aussi sur les alternatives et réponses populaires.

L'Occitanie de demain...

Le combat pour notre langue, qui comme nous l'avons vu se joue sur tous les pans de la société, ne peut être conçu pour AAP comme un simple combat linguistique. La volonté de considérer comme indissociable les questions linguistique, nationale et sociale nous fait voir la lutte pour l'occitan comme un combat politique de premier ordre. La question de la langue comme axe politique majeur est une des conditions nécessaires pour que nous puissions poser notre combat en terme de libération nationale et sociale des occitan-nes. En tant qu'organisation révolutionnaire de gauche occitane AAP porte en lui cette lutte.

La question de la place de la langue pose la question de l'organisation politique du territoire où elle se parle : l'Occitània.

Parlé au sein de trois Etats différents, avec des réalités sociales et législations différentes, l'occitan est aujourd'hui dépendant du bon vouloir de ces puissances étatiques, elles même asservis à la logique capitaliste.

La situation de la langue est le reflet de la situation politique des occitan-nes : exclue de toute vie officielle (mis à part l'exception aranaise), cantonnée dans un emploi familial et privé, elle reflète la perte de liberté, la domination des pouvoirs impérialistes étatiques.

Différence avec les autres mouvements

Une officialisation au sein des états existants ne peut être pour AAP qu'un premier pas. Une solution réelle ne sera pas trouvée tant que les occitan-nes ne maîtriseront pas leur présent et leur avenir. Pour cela un droit politique existe : l'autodétermination. A nous de choisir la forme politique que nous souhaitons : garder la situation actuelle, régionalisation poussée, fédéralisme, autonomie, indépendance.

AAP pense à la renaissance de la langue en terme de lutte de classes. Nous vivons et voulons vivre pleinement en occitan aujourd'hui, et dans la société actuelle. Or cette société est capitaliste : génératrice de dégâts humains, sociaux, environnementaux, d'inégalités croissantes. Qu'elle soit gérée par une bourgeoisie française, italienne ou occitane ne change rien en ses fondements: les rapports de classes entre dominants et dominés perdurent.

AAP se situe au carrefour entre Occitània et Révolution sociale. Nous refusons l'idée d'une France Une et Indivisible, centralisatrice, comme un modèle politique définitif, tout comme nous refusons l'idée que le capitalisme est l'unique modèle économique possible. D'autres modes d'organisation, tant politiques qu'économiques sont possibles et nécessaires.

Anaram Au Patac se différencie des occitanistes qui ne veulent pas entendre parler de la question de la langue et du lien étroit qu'il y a entre la question de la société et le pouvoir politique.

Nous savons aussi que ce n'est pas dans les bureaux politiques que notre langue sera sauvée, et refusons ainsi toute attitude de mendiant. Mendier signifie accepter notre position de dominés devant la puissance étatique, c'est croire à la générosité et à la sensibilité d'un pouvoir centraliste qui met chaque jour en avant ces idéaux républicains, et chaque jour nous écrase plus.

Il faut cesser de rêver et de jouer d'opportunisme. Seul un rapport de force conséquent de la part du peuple occitan fera évoluer la machine archaïque de l'Etat français. Le monde occitaniste doit cesser de se contenter de brindilles et sortir de ce fonctionnement humiliant qui aujourd'hui, il faut le constater, est loin d'avoir fait ces preuves.

Demander l'occitan comme langue officielle, ça n'est pas supplier l'Etat mais faire prendre conscience, en particulier aux occitans, qu'il faudra en passer par là pour obtenir une nouvelle reconnaissance, une reprise en main de la langue et une conscientisation véritable, à travers celle-ci, de ce que nous sommes et de ce qu'on essaye de nous faire oublier depuis des siècles : occitan-nes.

Nous affirmons donc notre singularité, en tant que mouvement occitaniste, envers l'ensemble des partis de gauche et d'extrême gauche françaises qui nient la question de la langue, et encore plus celle d'Occitanie en terme d'avenir collectif. Ils nous présentent une société « démocratique » dans laquelle nous n'avons aucune place et qui s'accorde trop bien avec l'oppression du pouvoir impérialiste français. Cela ne concerne en rien notre projet de société.

Ce que nous voulons, c'est redonner à la langue occitane toute la place qui lui est due pour enfin que les occitans puissent être maîtres de leur présent et avenir et s'affranchir du pouvoir central bourgeois et impérialiste, pour vivre dans une société plus juste socialement et qui s'y retrouve culturellement.

Une langue est par définition chargée d'histoire, et c'est avec cette histoire riche de littérature, de « *paratge* », « *d'amor* », de « *convivència* » que nous voulons construire une Occitanie plus libre et plus juste.

L'Occitanie n'a jamais existée en tant que royaume ou Etat, mais elle existe en tant que Nation, par l'existence des occitan-nes, et c'est là l'essentiel. Ce n'est pas un passé mythique ancestral mais un avenir combatif sachant d'où il vient. L'Occitanie est pour nous l'espace d'un projet de société à bâtir chaque jour par chacune. AAP n'a pas de solution miracle à proposer mais une conviction absolue à partager : un autre monde n'est pas possible, il est nécessaire. Et pour y arriver l'action de chacun-e est aussi nécessaire.

Encadré 1 : patois ? gascon ? languedocien ? provençal ? occitan ?

La langue occitane est comme toutes les langues du monde une langue dialectalisée. Il n'existe pas d'occitan unifié puisqu'il n'a jamais été langue d'Etat. Provençal, gascon, limousin, auvergnat, languedocien.. sont les branches d'un même arbre et sont inter-compréhensibles. Cette spécificité n'est pour nous pas un handicap, bien au contraire ce sont pour chaque dialecte des richesses linguistiques supplémentaires. Il n'est pas question pour AAP d'imposer un occitan standard sur toute l'Occitanie comme le craignent, ou feignent de le craindre, certains en Gascogne ou en Provence. L'Occitanie souffre de l'uniformisation que lui impose l'état français, reproduire le même schéma uniformisateur serait une

Provençal, gascon, limousin ont à tour de rôle dans le temps désigné l'ensemble de notre langue. Puis arrivé le terme de «patois ?... Aujourd'hui pour la définir, le terme moderne qui puise dans l'histoire de notre peuple, parfaitement compréhensible, précis et pratique est celui d'occitan. AAP l'a donc choisi.

Celui qui parle la langue de la maison sur le territoire occitan parle occitan. Il est ici question d'ouverture, de compréhension de l'espace sur lequel l'occitan se parle, de sa prise en considération et ainsi de ce qu'il convient de mettre en place pour sa récupération. C'est un choix politique.

AAP emploie la graphie classique qui est de fait celle qui est aujourd'hui majoritairement employée dans l'enseignement, l'édition, l'écrit en général. Elle est celle qu'utilisent tous les enfants qui apprennent l'occitan, elle est donc la graphie d'aujourd'hui mais surtout de demain. Nous respectons le fait que pour les «anciens ? il soit difficile de s'adapter à la graphie classique, l'écrit de leur langue leur ayant été interdit d'accès à l'école, mais elle assure à l'occitan sa condition de langue à part entière et est une des clefs de son avenir.

Encadré 2 : Occitan lenga oficiau, une revendication réactionnaire ???

Parmi les revendications que l'EZLN (armée zapatiste de libération nationale) rend publique le 1er mars 1994 on trouve : *«toutes les langues des ethnies doivent être reconnues officiellement et être obligatoirement enseignées dans les écoles secondaires, primaires et à l'université»*. L'EZLN n'est pas réputé pour être un mouvement réactionnaire...

«Nous ne demandons pas la charité, nous ne demandons pas de cadeaux, nous demandons le droit de vivre avec la dignité des êtres humains, dans l'égalité et la justice» EZLN

Encadré 3 : Bouge dans ton coin, participe à la campagne !

Chacun-e dans son village, son quartier, sa ville peut participer à cette campagne d'AAP en diffusant cette brochure, en collant affiches et autocollants ou en organisant une soirée publique. Contactez nous pour avoir du matériel !

Cette campagne représente un engagement financier lourd pour une structure comme AAP. Autonome dans nos actions comme dans notre financement, nous faisons appel à toi aussi pour un soutien financier. Il n'y a pas de petits dons, il n'y a que des dons solidaires et actifs !

Chèque à l'ordre de «ISO-CEC» à envoyer à :

AAP – Tor deu Borrèu – 2 còsta de la hont – Hedàs – 64 000 Pau - Occitània

Encadré 4 : www.anaram.org

D'autres éléments sont disponibles sur le site d'AAP :

- les actions et nouvelles de la campagne,
- une proposition d'AAP pour définir un statut d'officialisation de la langue occitane.
- le texte de la «Crida entà la lenga» rédigée par les associatifs culturels du Béarn
- des textes internationaux
- la charte européenne des langues minoritaires
- statut de l'occitan en Val d'Aran
- loi italienne sur les langues



Annexes 1 : Définition de Calandreta

Ecoles associatives, gratuites et laïques ayant deux principes forts : la langue et la pédagogie. Pour la langue : immersion en occitan, c'est à dire que c'est la langue enseignée, enseignante et de communication de l'école. Pour l'enseignement : application d'une pédagogie issue de la pédagogie Freinet.

Annexes 2 : Labels pour les entreprises

Òc per l'occitan (Occitània) : www.occitan-oc.org
Bai Euskarari (Pays Basque) : <http://www.baieuskarari.org>
Ya d'ar Brezhoneg (Bretagne) : www.ofis-bzh.org

Proposition d'Anaram Au Patac :

Aujourd'hui, ANARAM AU PATAC défend la normalisation de l'usage effectif de la langue occitane dans toute l'Occitanie en livrant au débat ces propositions pour définir un statut d'officialisation de la langue occitane :

Títol prumèr

Article 1 - La langue occitane est langue nationale d'Occitanie.

Art. 2 - Les langues officielles d'Occitania sont :

La langue occitane et les langues catalane et espagnole au Val d'Aran

La langue occitane et la langue italienne dans las Valadas

La langue occitane et la langue française dans le reste de l'Occitanie.

Títol dusau

§ Droits des citoyen-nes d'Occitanie et devoirs des pouvoirs publics en matière linguistique.

Art. 3 - Sont reconnus aux citoyen-nes d'Occitanie les droits linguistiques fondamentaux qui suivent :

a/ Droit d'avoir des relations en occitan ou dans l'autre langue officielle oralement et/ou à l'écrit avec l'administration et avec tout organisme ou entité en Occitanie.

b/ Droit de recevoir un enseignement dans les langues officielles.

c/ Droit de recevoir en occitan les publications périodiques, programmes de radios et télévision ou autres moyens de communication.

d/ Droit de développer des activités professionnelles, politiques, syndi-cales en occitan.

e/ Droit de s'exprimer en occitan dans toutes les réunions.

Art. 4 - Les pouvoirs publics, Etat, Régions, Départements, Communes ont à garantir l'exercice de ces droits en Occitanie afin qu'ils soient effectifs et véritables. Ils ont à prendre toutes les mesures pour que personne ne soit discriminé à cause de la langue en Occitanie..

Títol tresau

De la place de la langue occitane dans l'administration

Art. 5 - Dans le cadre de l'Occitanie il est reconnu à tous les citoyen-nes d'employer l'occitan au même titre que le français dans ses relations avec l'administration publique d'Etat comme avec celle des régions et avec l'administration locale, sans que cela nécessite de traduction.

Art.6- Toute administration ou organisme public en Occitanie a de délivrer les documents et tous les actes administratifs dans la langue officielle que demande les citoyen-nes

Art.7- Tous les documents officiels publiés en Occitanie doivent l'être dans les deux langues.

Art.8- Toutes les administrations en Occitanie devront occitaniser le personnel employé, fonctionnaires ou non, afin d'être capable de répondre à la demande du public et de faire vivre un bilinguisme réel dans l'administration à tout niveau et dans tous les domaines. Le recrutement du personnel devra se faire en considérant la connaissance de la langue occitane lors des épreuves de sélection. Le personnel en place sera formé dans le cadre de la formation professionnelle. Ces formations seront payées par les administrations et faites sur le temps de travail.

Títol quatau

De l'emploi de la langue occitane dans l'enseignement.

Art.9- Reconnaît à tous les élèves le droit de recevoir l'enseignement, à tous niveaux, dans la langue occitane comme dans l'autre langue officielle.

Art.10 - En Occitanie dans l'enseignement public et privé subventionné, il faut engager une politique de généralisation progressive du bilinguisme, soit par la méthode pédagogique de l'immersion, soit par l'enseignement à parité horaire.

L'apprentissage de la langue occitane doit faire peu à peu partie des matières de base de tout élève, à partir de la maternelle.

Art.11 - L'occitanisation progressive des enseignant-es devra se faire dans l'esprit de l'article 8.

Títol cincau

De l'emploi de la langue occitane dans les moyens de communication.

Art. 12 - Tous les citoyen-nes d'Occitanie ont le droit d'être informés en occitan comme dans l'autre langue officielle. Les pouvoirs publics ont à agir pour augmenter la place de l'occitan dans les moyens de communication.

Art.13 - Les panneaux de signalisation des rues, routes, autoroutes, gares, aéroports, entrées de villes et villages, les lieux touristiques, ont à passer au bilinguisme occitan / autre langue officielle.

Títol sheisau

Autres éléments pour aider au développement de la langue occitane.

Art.14 - Une aide publique pour généraliser l'alphabétisation des adultes et l'enseignement pour ceux et celles qui ne connaissent pas du tout la langue occitane doit être mis en place.

Art.15 - Pour développer la conscience nationale occitane et faire naître un élan populaire pour notre langue, nous devons revendiquer l'enseignement de l'histoire du peuple occitan à tous les niveaux de l'enseignement.

Art.16 - Une politique de planification de la normalisation de l'emploi de la langue occitane doit être exigée, avec un calendrier qui permettra un suivi et des révisions périodiques. Les moyens financiers doivent accompagner cette politique.